



Dealer Business version 10.70

Paramétrage des nouveaux taux de TVA

En cas de difficultés, ou si vous avez des questions, contactez :

Le service clients Everlog | Tél : 05 56 16 10 46 | Fax : 05 56 16 10 49 | email : sav@everlog.com

Sommaire

1. RAPPEL : QUE DIT LA LOI ? P3
2. LES IMPACTS DANS LE DMS P5
3. LA SOLUTION APPORTÉE : L'UTILITAIRE TVA P7
 - Que fait l'utilitaire TVA de Dealer Business ?
 - Pourquoi utiliser impérativement l'utilitaire?
 - Détail des opérations réalisées
4. COMMENT EXECUTER L'UTILITAIRE ? P12
 - Procédure automatique
 - Procédure manuelle
5. A FAIRE APRES LE TRAITEMENT DE L'UTILITAIRE P18
 - Gestion des encours
 - Traitement des factures d'achat antérieures au 01/01/2014
 - Ré-étiquetage du stock
6. QUESTIONS / REPONSES P22

Rappel : Que dit la loi ?

Rappel: Que dit la loi ?

A partir du 1^{er} janvier 2014, de nouveaux taux de TVA vont entrer en vigueur en remplacement des taux actuels.

Selon l'article 68 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, troisième loi de finances rectificative pour 2012, les taux de TVA seront modifiés au 1^{er} janvier 2014 :

	Type de taux	Actuel	Au 1 ^{er} janvier 2014
Taux normal	Applicable à la majorité des biens et des prestations de service	19,6%	20%
Taux intermédiaire	Applicable notamment dans la restauration, la vente de produits alimentaires préparés, les transports, et les travaux de rénovation dans les logements anciens	7%	10%
Taux Corse	Applicable en Corse	8%	10%

Ces nouveaux taux s'appliqueront aux opérations dont le fait générateur interviendra à compter du 1^{er} janvier 2014. Toutefois, ils ne s'appliqueront pas aux encaissements pour lesquels la taxe sur la valeur ajoutée sera exigible avant cette date. La Loi n'a pas prévu de mesure transitoire.

Il est donc conseillé d'indiquer sur les devis et bons de commande (à l'exception de ceux dont la date de livraison est antérieure au 1^{er} janvier 2014) une mention particulière permettant d'informer les clients du risque de modification : « Sous réserve du taux en vigueur devant s'appliquer ».

Les impacts dans le DMS

Les impacts par activités



A partir du 1^{er} janvier 2014, toutes les factures émises aux clients
devront être calculées avec le taux de TVA standard fixé à 20% au lieu de 19.6%

Doivent prendre
en compte le
nouveau taux de
TVA en vigueur :

- Les prix des pièces HT et TTC (qu'elles soient en stock ou au catalogue)
- Les bons de livraison en cours, qui sont facturés après le 1^{er} janvier 2014

- Les tarifs de main d'œuvre TTC
- Les tarifs des forfaits
- Les ordres de réparation en cours, qui sont facturés après le 1^{er} janvier 2014

- Tous les véhicules / matériels n'ayant pas été vendus c'est-à-dire en stock ou en commande
- Les véhicules / matériels du catalogue constructeur

Cas particuliers

- Les factures d'achat antérieures au 1^{er} janvier 2014 mais enregistrées ultérieurement à cette date doivent être comptabilisées avec les anciens taux de TVA en vigueur

- Les bons de commande émis avant le 1^{er} janvier 2014 et facturés après cette date ne prennent en compte le nouveau taux en vigueur **que si** la date de livraison est supérieure ou égale au 1^{er} janvier 2014 (ou le cas échéant si la date de facturation remplit cette condition)
- Les factures d'achat antérieures au 1^{er} janvier 2014 mais enregistrées ultérieurement à cette date doivent être comptabilisées avec les anciens taux de TVA en vigueur

La solution apportée :
l'utilitaire TVA

Que fait l'utilitaire TVA de Dealer Business?

L'utilitaire TVA de Dealer Business permet de :

1. Remplacer les taux existants par les nouveaux taux applicables, en conservant les mêmes codes TVA.

Ceci est possible grâce à la création de dates de validité.

Sur un code donné
(par exemple le Code 1),

il est désormais possible de clôturer le taux
actuel à une date donnée
(par exemple : 19,6% , fin le 31/12/2013),

et d'ouvrir un nouveau taux applicable à
partir du lendemain.
(par exemple : 20% , à partir du 01/01/2014),

Changement du Taux de TVA

Code 1

Taux actuel

Taux de TVA 19,60

Date de début

Date de fin 31/12/2013

Nouveau taux

Taux de TVA 20,00

Date de début 01/01/2014

2. Recalculer automatiquement les prix des:

- Lignes fréquentes
- Pièces et accessoires en stock
- Véhicules / matériels en stock et au catalogue
(avec les options associées)

Détail page 10

Pourquoi utiliser impérativement l'utilitaire?

La méthode exécutée par l'utilitaire permet de :

- **Conserver toutes les affectations de codes TVA** sur les pièces, véhicules, matériels, forfaits, tarifs ...
Il n'y a aucune réaffectation de code à faire ; le taux correct s'appliquera sur le code correspondant à la date définie.
- **Conserver les taux en vigueur sur les documents réalisés avant le 1er janvier 2014**
Par exemple, en cas de réédition d'une facture antérieure au 1^{er} janvier 2014, c'est bien le taux en vigueur à la date de la facture qui s'appliquera.
- **Recalculer les stocks en tenant compte des nouveaux taux**
C'est pourquoi il n'est pas possible de lancer l'utilitaire avant le 31/12/2013 au soir, pour ne pas courir le risque de fausser les valeurs de stock en décembre



Il ne faut surtout pas :

- **Créer de nouveaux codes de TVA** qui recevront les nouveaux taux
Cela vous obligerait à réaffecter les nouveaux codes à toutes les pièces, véhicules, matériels, forfaits, tarifs...
- **Modifier directement le taux actuel** (c'est-à-dire remplacer 19,6% par 20% dans la même case)
Cela entraînerait des dysfonctionnements dans les historiques (statistiques, réédition de factures, ...)

Détail des opérations réalisées

Dans le détail, les données recalculées automatiquement par l'utilitaire sont :



Lignes Fréquentes

L'utilitaire applique le nouveau taux de TVA pour recalculer les prix TTC à partir des prix HT.



Pièces et accessoires en stock

L'utilitaire recalcule soit le prix HT, soit le prix TTC en fonction de la méthode de calcul du prix de vente définie dans le code tarification de la pièce / accessoire :

- Si le type de coefficient est appliqué sur le prix de vente HT, alors le prix TTC de la pièce sera recalculé après application du nouveau taux de TVA
- Si le type de coefficient est appliqué sur le prix TTC, alors le prix HT de la pièce sera recalculé à partir du montant TTC de la pièce en lui enlevant l'application du nouveau taux de TVA.

L'utilitaire éditera la liste des pièces dont le prix TTC a été impacté d'une part et celles dont le prix HT a été impacté d'autre part.

Détail des opérations réalisées

Dans le détail, les données recalculées automatiquement par l'utilitaire sont :



Véhicules / Matériels du catalogue et options associées

L'utilitaire applique le nouveau taux de TVA pour recalculer les prix TTC à partir des prix HT.

Véhicules / Matériels en stock et options associées

L'utilitaire applique le nouveau taux de TVA pour recalculer les prix TTC à partir des prix HT.

Les véhicules / matériels impactés sont ceux dont le statut est :

- Commande stock
- Commande démo
- Stock disponible
- Stock démo
- Dépôt vente
- Consignation
- Location
- Livré non facturé
- Facturé non livré
- Reprise probable
- Dépôt Agent
- Option Client
- Attente facturation

Comment exécuter l'utilitaire ?

Procédure automatique

La procédure ci-dessous vise à automatiser au maximum le passage aux nouveaux taux de TVA, et à limiter les contraintes pour les utilisateurs.

1 Installez la version 10.70 de Dealer Business impérativement avant le 31 décembre 2013.

L'installation nécessite que les utilisateurs soient déconnectés, et prend en moyenne 45 minutes.

2 Le 2 janvier 2014 au matin, la mise en place des nouveaux taux de TVA se fait automatiquement

- Lors de la connexion du premier utilisateur sur Dealer Business, l'utilitaire se lance à partir du poste.
- En premier lieu, une sauvegarde de Dealer Business est réalisée automatiquement, et enregistrée dans votre répertoire habituel de sauvegarde.
- Ensuite, l'utilitaire identifie automatiquement, pour chaque code TVA, la valeur du taux actuel, et enregistre le nouveau taux à appliquer à partir du 2 janvier 2014

Taux identifié sur un code TVA	19,6%	7%	8%	Autre
Taux appliqué automatiquement à partir du 02/01/2014	20%	10%	10%	Pas de changement

- Il effectue les recalculs décrits page 10 et 11, afin que les valeurs de stock soient correctes (il est conseillé d'éditer un état de votre stock au 31/12/2013, si vous souhaitez avoir une trace du montant de vos stocks avant recalcul)



Cette procédure prend environ 1 heure le 2 janvier au matin.

Pendant cette période les utilisateurs ne peuvent pas travailler dans Dealer Business.

Le temps de traitement peut être allongé en fonction de la puissance du poste informatique sur lequel l'utilitaire est lancé.

Procédure manuelle

(pour les clients le souhaitant)

Pour les clients le souhaitant, le paramétrage peut être fait manuellement, et l'utilitaire lancé dans la foulée, à partir du 31/12/2013. Dans ce cas, les utilisateurs pourront travailler immédiatement le 2 janvier au matin.

1

Installez la version 10.70 de Dealer Business impérativement avant le 31 décembre 2013.

L'installation nécessite que les utilisateurs soient déconnectés, et prend en moyenne 45 minutes.

2

A partir du 31 décembre 2013, vous paramétrez les nouveaux taux de TVA vous-mêmes. L'utilitaire de traitement des prix se déclenche ensuite.

- Vous ouvrez Dealer Business depuis votre serveur.
- Vous paramétrez les nouveaux taux de TVA sur les différents codes que vous utilisez.
- A l'issue, l'utilitaire de traitement se lance.
- En premier lieu, une sauvegarde de Dealer Business est réalisée automatiquement, et enregistrée dans votre répertoire habituel de sauvegarde.
- Ensuite, l'utilitaire effectue les recalculs décrits page 10 et 11, afin que les valeurs de stock soient correctes (il est conseillé d'éditer un état de votre stock auparavant, si vous souhaitez avoir une trace du montant de vos stocks avant recalcul)



Cette procédure prend environ 1 heure à partir du 31 décembre.

Pendant cette période les utilisateurs ne peuvent pas travailler dans Dealer Business.

Le temps de traitement peut être raccourci du fait du lancement de l'utilitaire depuis votre serveur de données.

Procédure manuelle

Paramétrage des nouveaux taux (1/3)

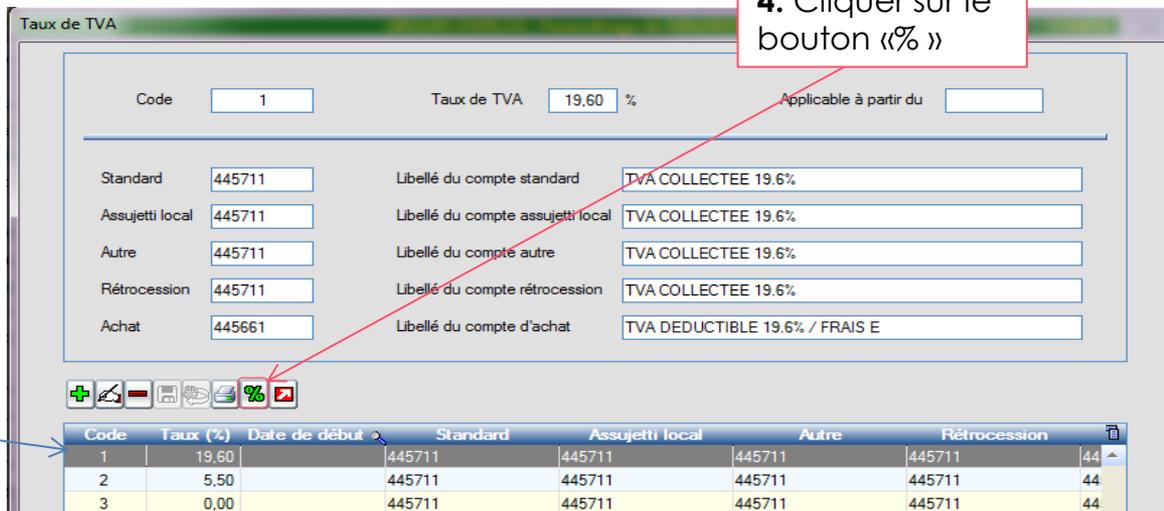
1. A partir du 31/12/13, cliquer sur « Paramètres »



2. Dans les paramètres généraux, accéder aux taux de TVA



3. Sélectionner le code de TVA concerné (en général , pour 19,6%, c'est le code 1)



4. Cliquer sur le bouton « % »

Procédure manuelle

Paramétrage des nouveaux taux (2/3)

5. Indiquer la date de fin du taux actuel (31/12/2013)

6. Indiquer le nouveau taux et la date de début (01/01/2014)

7. Cliquer sur ok

Changement du Taux de TVA

Ok Imprimer Annuler Code 1

Taux actuel

Taux de TVA 19,60

Date de début

Date de fin 31/12/2013

Nouveau taux

Taux de TVA 20,00

Date de début 01/01/2014

Info

Le bouton imprimante permet d'éditer la liste des pièces impactées, après le traitement

8. La fenêtre de traitement apparaît

Everlog

Traitement

Nouveau Taux de TVA : 20 %

Application du nouveau Taux de TVA dans les paramètres

- Lignes Fréquentes

Activité Magasin

- Stock de pièces & Accessoires

Activité VN/VO

- Catalogue VN/VO & Options
- Véhicules/Matériels en stock

L'application du nouveau taux indiqué va impacter les données suivantes :

Paramètres

- Lignes fréquentes : recalcul du montant TTC après application du nouveau taux de TVA.

Magasin

- Pièces et accessoires en stock : recalcul des prix de vente HT ou TTC selon le paramétrage du code de tarification (appliqué sur le prix HT ou sur le prix TTC) après application du nouveau taux de TVA.

VN/VO

- Véhicules / Matériels du catalogue et options associées : recalcul des prix TTC à partir des prix HT après application du nouveau taux de TVA.
- Véhicules/ Matériels en stock et options associées : recalcul des prix TTC à partir des prix HT après application du nouveau taux de TVA.

Annuler Confirmer

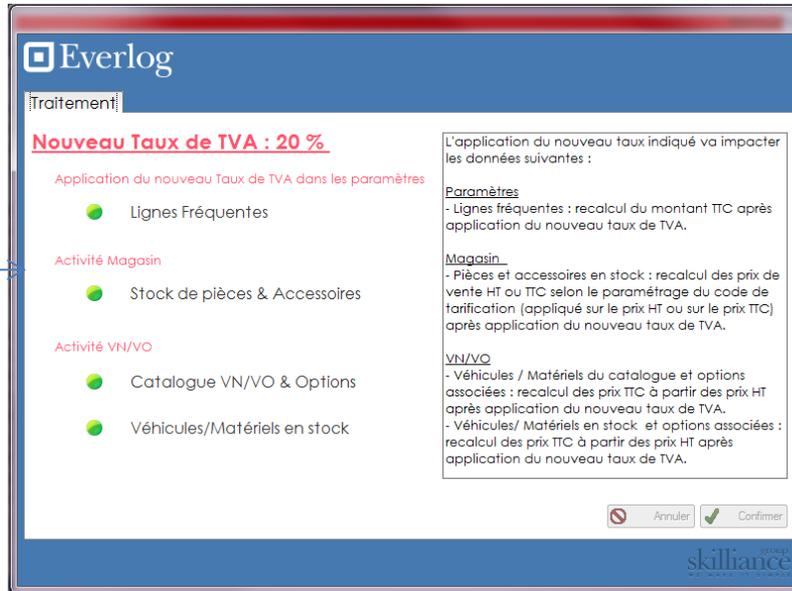
skilliance

9. Cliquer sur Confirmer

Procédure manuelle

Paramétrage des nouveaux taux (3/3)

10. Les étapes en vert vous indiquent l'avancement du traitement (sauvegarde, traitement des lignes fréquentes ...etc.)



L'opération est à renouveler si vous avez plusieurs codes TVA à traiter. Les différents codes doivent être traités l'un après l'autre, avant de permettre aux utilisateurs de ré-ouvrir Dealer Business.

A faire après le traitement de
l'utilitaire...

Gestion des encours

 Pièces	 Atelier	 Véhicules / Matériels
Lors de l'entrée dans : - un bon de livraison	Lors de l'entrée dans : - un ordre de réparation	Lors de l'entrée dans : - un bon de commande - une facture non imprimée
le système vérifiera la présence de taux de TVA « périmés » et en informera l'utilisateur en lui proposant d'appliquer les nouveaux taux Le même contrôle sera fait lors de la facturation par rapport à la date de facture		

Sur chaque ligne de: - pièce	Sur chaque ligne de: - main d'œuvre - temps barèmes	Sur chaque ligne du document
l'utilisateur aura la possibilité de modifier le taux de TVA		

Factures d'achat antérieures au 1^{er} janvier 2014

 Pièces	 Véhicules / Matériels
Pour les factures d'achat de - Pièces et accessoires	Pour les factures d'achat de: - Véhicules / Matériels
... saisies après le 1 ^{er} janvier 2014 : Le système déterminera quels sont les taux en vigueur à utiliser en fonction de la date de la facture d'achat qui sera saisie par l'utilisateur.	

Ré-étiquetage du stock



Pièces

Vous devez ré-étiqueter votre stock :

- si vos pièces ont un code tarification **appliqué sur le prix HT** et que les étiquettes comportent **le prix TTC**

Dans ce cas la TVA a impacté les prix TTC à la hausse, et le magasin doit être ré-étiqueté

- si les pièces ont un code tarification **appliqué sur le prix TTC** et que les étiquettes comportent **le prix HT**

Dans ce cas la TVA a impacté les prix HT à la baisse, et le magasin doit être ré-étiqueté

Questions / Réponses

Questions / Réponses

Question	Réponse
Certaines pièces ont un prix de base de calcul en HT et leur code tarification est appliqué sur le prix TTC, ce qui signifie que le coefficient de vente comprend le taux de TVA	Le prix TTC des pièces concernées n'ayant pas été impacté, vous devez modifier vos coefficients si vous souhaitez répercuter le changement du taux de TVA sur le prix TTC de ces pièces
Puis-je facturer à une date antérieure au 1 ^{er} janvier 2014 ?	Si le BL existait avant le 1 ^{er} janvier 2014 et n'a pas été modifié depuis, cela ne pose aucun problème. S'il s'agit d'un nouveau BL créé après le 1 ^{er} janvier 2014, vous devrez changer le taux de TVA appliqué (nouveau taux) lors de chaque débit de pièce pour appliquer l'ancien taux.
J'ai un BL avec des pièces déjà débitées à une date antérieure au 1 ^{er} janvier 2014 que je dois compléter avec de nouvelles pièces reçues. Ce BL doit être facturé après le 1 ^{er} janvier 2014.	Lors de l'ouverture du BL, le système vous demandera si vous souhaitez appliquer les nouveaux taux. Dans ce cas, vous devez accepter l'application des nouveaux taux.
Je dois faire un avoir après le 1 ^{er} janvier 2014 d'une facture émise avant le 1 ^{er} janvier 2014.	Les taux de TVA appliqués lors de la génération de l'avoir seront identiques à ceux de la facture.

Questions / Réponses

Question	Réponse
Je veux rééditer une facture émise avant le 1er janvier 2014.	Vous pouvez rééditer une facture antérieure à la modification des taux de TVA sans aucun problème. Les anciens taux seront appliqués.
Je veux sortir des statistiques d'activité sur une période antérieure au 1 ^{er} janvier 2014.	Les statistiques seront correctes. Les historiques conservent les taux de TVA appliqués antérieurement.
Saisie ou modification d'un pointage à une date antérieure au 1 ^{er} janvier 2014	Le pointage prendra en compte l'ancien taux de TVA puisque on recherchera le taux à appliquer en fonction de la date du pointage.
Forfaits	<p>Le changement du taux de TVA en vigueur n'a aucun impact sur les forfaits. En effet le prix fixé est soit un prix HT, soit un prix TTC.</p> <p>Dans le cas d'un prix HT, le taux de TVA en vigueur sera appliqué pour en calculer le prix de vente TTC. Dans le cas d'un prix TTC, le prix HT sera recalculé à partir du taux de TVA en vigueur.</p>
J'ai besoin d'éditer le stock de véhicules / matériels à une date antérieure au 1 ^{er} janvier 2014.	<p>Le prix de vente TTC des véhicules / matériels et options ayant été recalculé, il sera faux dans le cas où le véhicule/matériel n'a pas été vendu depuis cette date.</p> <p>Il est conseillé d'éditer si nécessaire un état de votre stock au 31/12/2013 avant le changement des taux de TVA.</p>

We
Make it
Simple

skilliance^{group}